

Instructions de course

Coupe Elle et Lui

Samedi 1^{er} juillet 2023 (report)

Autorité organisatrice : YACHT - CLUB de CHERBOURG

1 Règles

1.1 L'épreuve est régie par les éditions à jour des règlements suivants, modifiés ou complétés par les Instructions de Course :

- Les Règles de Course à la Voile 2021/2024 et les prescriptions de la FFV.
- Les règlements Osiris Habitable 2023

Tous les bateaux doivent être en conformité avec la législation de leur pays.

1.2 Les règles de classes ne s'appliquent pas pour les monotypes. Pour tout bateau possédant un bout dehors la règle suivante s'applique :

Le bout dehors doit être dans sa position la plus rétractée sauf s'il sert à hisser, établir ou affaler le spinnaker

1.3 Règle de protection de l'environnement : un bateau ne doit jeter aucun détritrus dans l'eau.

2 INSCRIPTIONS

2.1 Droits d'inscription à payer : 10 euros

2.1.1 Le paiement des droits d'inscription peut se faire directement au secrétariat du YCC (CB, Chèque ou espèces) ou en envoyant un chèque au YCC. (Yacht Club de Cherbourg - Port Chantereyne - 50100 CHERBOURG en COTENTIN).

3 Avis aux concurrents :

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel au Secrétariat du Yacht Club de Cherbourg (et si possible diffusés sur la page Facebook ou le site internet du YCC)

4 Signaux faits à terre :

Les signaux à terre seront envoyés depuis le mât de pavillons situé à proximité du Yacht Club de Cherbourg

5 **Programme des courses** : Une course

6 **Heure du signal d'avertissement** : 14h30

7 **Définition du pavillons de classe** : Un seul groupe (flamme bleue)

8 **Définition de l'emplacement des zones de course** :

Dans les rades de Cherbourg ou à l'extérieur

9 Description du parcours :

Le parcours sera défini et affiché au YCC (visible de l'extérieur), avant 12h30, le samedi 1^{er} juillet.

Ce parcours sera également publié dès que possible sur la page Facebook du YCC.

Sauf prescriptions différentes, les marques sont à contourner en les laissant du côté indiqué.

10 Marques :

Bouées, balises et coffres à l'intérieur ou à l'extérieur des rades.

11 Définition des zones considérées comme des obstacles :

La zone d'aquaculture : Elle est interdite à la navigation (cf carte en annexe). Elle est délimitée à l'Est par une marque spéciale située sur l'angle Sud-Est du parc aquacole le plus Est, au Nord par la digue centrale, à l'Ouest par le parc aquacole le plus à l'Ouest, et au Sud par une marque jaune (49°N 40'3, 1°W 37'8)

Les zones complémentaires interdites à la navigation sont détaillées en annexe.

12 Départ :

12.1 Le départ de la course sera donné en application de la RCV 26, avec le signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le départ.

12.2 Définition de la ligne de départ

Pour un départ de la digue :

Elle est constituée par l'alignement des sommets des deux triangles orange du mât de pavillons situé sur le môle nord-ouest du port Chantereyne.

La ligne est limitée par les deux bouées jaunes situées sur ou à proximité de la ligne.

Les RCV applicables aux marques de départ sont utilisées pour le contournement de ces marques (cf: préambule de la section « C », chapitre 2 des RCV).

Dans le cas d'un départ sous pavillon noir ou « U », les RCV30.3 et 30.4 sont modifiées comme suit :

Si un pavillon noir ou « U » a été envoyé, aucune partie de la coque, d'un bateau ne doit se trouver dans le triangle défini par la bouée jaune pour l'extrémité OUEST, la prochaine marque et la prolongation de la ligne jusqu'au mât de pavillon pour la partie EST. La largeur de la ligne restant délimitée par les deux bouées jaunes.

Pour un départ en rade :

La ligne sera définie par le mât arborant un pavillon orange sur le bateau comité à laisser à tribord, et le côté parcours d'une bouée cylindrique gonflable jaune à laisser à bâbord. Son emplacement sera donné avec le parcours du jour.

13 Définition de la ligne d'arrivée :

Arrivée en petite Rade :

Elle est constituée par l'alignement des sommets des deux triangles orange du mât de pavillons situé sur le môle nord-ouest du port Chantereyne ;

La ligne est limitée par les deux bouées jaunes situées sur ou à proximité de la ligne.

Pour finir, les concurrents devront franchir cette ligne en venant directement de la dernière marque.

14 Temps limites :

L'heure limite est fixée à 18h30.

15 Réclamations et demande de réparation :

15.1 Emplacement du secrétariat du jury : **Bureau du Yacht Club de Cherbourg**

15.2 Heure limite de dépôt des réclamations : 1 heure après que le dernier concurrent ait franchi la ligne d'arrivée de la course du jour.

15.3 Emplacement du local du jury : **Bureau du Yacht Club de Cherbourg**

16 Convocations pour l'instruction des réclamations :

Elles seront affichées sur le tableau officiel du YCC, 30 minutes après l'heure limite du dépôt des réclamations.

17 Pour des fautes autres que celles concernant le chapitre 2 des RCV, les sanctions pourront aller, à la discrétion du jury, de l'avertissement à la disqualification

18 Classements :

18.1 Système de classement : Système de points à minima (annexe A4 des RCV)

18.2 Système de calcul du temps compensé : Application du barème temps sur temps du Guide Osiris Habitable

Les bateaux classés DNS, DNF, OCS, BFD, DSQ, DNE, RAF recevront les points de la place d'arrivée correspondant au nombre de bateaux venus sur la zone de départ de la course du jour plus un.

18.3 Nombre de courses à valider pour constituer une série : 1

19 La VHF est obligatoire. Canal de vacation radio VHF 72

20 Sécurité

Des contrôles du matériel de sécurité pourront être effectués, au ponton, avant le départ des bateaux ou dès leur retour.

21 Communications radio ou par téléphone portable interdites sauf pour des raisons de sécurité

Composition du corps arbitral

Présidente du Comité de Course : Claire Bocquet

Présidente du Jury : Gwenaëlle Joulé-Métivier